

Programme de formation : Module 6 - Bases en Thérapie narrative
Personne chargée des relations avec les participants : Marie Bouillon

Présentation

Le module 6 est consacré aux bases de la thérapie narrative. Développée par M. White et D. Epston, la thérapie narrative croit que chaque individu se construit une histoire à partir des événements de sa vie et adopte une histoire préférée de sa vie à partir de ses interprétations et des liens qu'il établit entre les événements. Comme la thérapie orientée solution, elle mise sur les ressources du patient en y ajoutant la dimension de la déconstruction de l'histoire dominante et de la reconstruction d'une nouvelle histoire qui permette au patient de se percevoir comme capable de sortir de sa situation problématique. *"Nous n'avons pas besoin d'apprendre aux gens quelque chose de nouveau, il suffit de les aider à entrer en contact avec un matériau déjà présent"*. A travers une approche éminemment collaborative, la thérapie narrative travaille la question de l'identité préférée du patient grâce au questionnement narratif inspiré des cartes narratives.

Le module est le sixième du parcours certifiant en thérapies brèves plurielles qui intègre 5 approches : 1. stratégique, 2. orientée solution, 3. hypnose, 4. narrative et 5. MAP. Chacune des approches fait l'objet de modules de formation spécifiques proposés. Les modules sont proposés suivant une chronologie pédagogique permettre d'acquérir progressivement la posture et les outils de questionnement spécifiques. Les modules de pratique avec patients sont accessibles dès que les bases de thérapie stratégique et de thérapie orientée solution ont été suivies.

Formateurs

Isabelle Barrois :

Isabelle est Formatrice Maison à l'Espace du Possible. Licenciée en Psychologie. Praticienne en thérapies brèves , hypnose éricksonienne et thérapie narrative. Co-auteur, avec Y. Doutrelugne, O. Cottencin, J. Betbèze et V. Likaj de « Thérapies Brèves Plurielles : Principes et outils pratiques » (4e édition 2019). (Le formateur déclare ne pas avoir de lien d'intérêts.)

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le professionnel sera capable dans son contexte de pratique, de:

- faire alliance avec la personne aux prises avec ce type de problématique : posture décentrée et influente, choix éthiques
- utiliser un questionnement narratif approprié
- aider la personne à prendre de la distance avec le problème identifié, en utilisant l'externalisation
- accompagner la personne dans la navigation à travers les 5 cartes "principales"
- utiliser les écrits narratifs pour accompagner la personne
- comprendre le fonctionnement du pouvoir moderne
- savoir différencier une société de la norme et une société de la loi
- savoir déconstruire dans la clinique le lien entre l'échec personnel et la norme sociale
- savoir repérer et déconstruire dans les attentes psychologiques des gens, les discours de vérité liés à la norme sociale
- savoir relier les moments d'exception, au paysage de la valeur et de la relation.
- créer une relation thérapeutique de type "partenariale"
- savoir utiliser le procédé d'externalisation du problème
- repérer dans la vie du patient les ressources, les exceptions, ce qui est présent mais non perçu (absent implicite), les personnes qui ont enrichi la vie de la personne...
- favoriser les liens entre actions, intentions et relations dans le sens de la responsabilisation de la personne vis à vis de sa vie
- repérer les valeurs implicites auxquelles la personne donne du sens pour donner une orientation à sa vie

Calendrier

Date	Intitulé de la séance	Lieu	Durée
29/09/2020	Bases NAR 1/3	191 Rue Carlos Gallaix - 7521Tournai	7,0
30/09/2020	Bases NAR 2/3	191 Rue Carlos Gallaix - 7521Tournai	7,0
01/10/2020	Bases NAR 3/3	191 Rue Carlos Gallaix - 7521Tournai	7,0
02/10/2020	Pratique du questionnement narratif	191 Rue Carlos Gallaix - 7521Tournai	7,0

Descriptif de la formation jour par jour

Date : 29/09/2020 : Bases NAR 1/3

Présentation de l'approche narrative, origines et histoire des pratiques narratives (in Cartes narratives de M. White).

Travail de la posture du thérapeute: décentrée et influente

Conversations externalisantes, déconstruction des conclusions identitaires négatives et métaphores

Introduction aux Cinq Cartes narratives de Michaël White. Pour aller à la rencontre des riches territoires de vie des personnes qui le consultent, Michaël White a mis au point des "cartes" qui sont autant d'instruments de navigation. Ces cartes façonnent le questionnement thérapeutique de telle sorte que ceux qui consultent s'intéressent à de nouvelles façons de comprendre les événements de leur vie jusqu'à être émerveillés, parfois, par leurs propres

Espace du Possible SPRL - Siège social : Ancienne Maison du Peuple de Chercq - 191 rue Carlos Gallaix - B-7521 Tournai (Chercq). TVA BE 842.117.871. Succursale en France : Ecospace - Bât.2 - 150 avenue de l'Espace - F-59118 Lille (Wambrechies). TVA FR 02 799388475. N° SIRET : 799 388 475 00037. Code APE : 8559A. N° d'identification 799388475 RCS Lille Métropole. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 99 08548 59 auprès du préfet de la région de Nord-Pas de Calais. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. ODP 2491 - Datadock 0000991



réactions aux difficultés de leur existence.

Travail de la Carte de déclaration de position N°1 pour permettre à la personne de se dissocier de son problème, cartographier l'influence du problème sur les domaines significatifs de la vie de la personne, faciliter l'évaluation de cette influence et l'émergence de conclusions précieuses.

Exercices en sous-groupes et debriefing

Date : 30/09/2020 : Bases NAR 2/3

Carte de Déclaration de position : cartographie des conversations externalisantes

- Catégorie de questionnaire 1 - négocier une définition particulière du problème, proche de l'expérience
- Exercices en sous-groupes et debriefing
- Catégorie de questionnaire 2 - cartographier les effets du problème
- Exercices en sous-groupes et debriefing
- Catégorie du questionnaire 3 - évaluer les effets des activités du problème
- Exercices en sous-groupes et debriefing
- Catégorie de questionnaire 4 - justifier l'évaluation
- Exercices en sous-groupes et debriefing

Conversation pour Redevenir auteur et premiers pas du questionnaire narratif pour favoriser une description riche et non structuraliste des expériences du paysage de l'action, amener à déconstruire l'histoire dominante, intégrer des lignes éditoriales dans la conversation, adopter un langage externalisant

Structure et cartographie des conversations pour Redevenir auteur

Exercices en sous-groupes et debriefing

Date : 01/10/2020 : Bases NAR 3/3

Avantages et objectifs des questions relatives au Paysage de l'identité.

Compréhension des états intentionnels par opposition à la compréhension des états internes

Conversation de Re-groupement et remembering

Exercices et débriefing

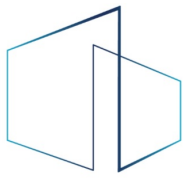
Cérémonies définitionnelles: origines, objectifs et structure

Conversations en échafaudage

Tissage entre le paysage des valeurs et de l'action

Exercices et débriefing

Date : 02/10/2020 : Pratique du questionnaire narratif



A partir de la mise en situation d'un entretien "témoin extérieur" (cérémonie définitionnelle):

- repérage des points clés / étapes de l'entretien narratif
- mise en évidence des éléments utiles à la thérapie apportés par le patient et par le(s) témoin(s) extérieur(s)
- construction d'un canevas synthétique de l'entretien (points clés/ étapes et éléments utiles apportés par le patient) en utilisant la cartographie
- mise en lien des éléments pour épaissir l'identité préférée
- mise en perspective des éléments de reconnaissance de l'identité préférée du patient par le(s) témoin(s) extérieur(s)
- co-construction des canevas d'entretien en thérapie narrative selon sa "carte du monde" (cartes 1 à 5)

A partir de vidéos patients : Elargissement du canevas d'entretien à la thérapie stratégique intégrant la thérapie orientée solution.

- Identification des préalables
- Plainte et définition du problème recadré ("colonne de gauche")
- Tentatives de solution et exceptions
- Objectifs du patients
- Valeurs/moteurs/Ressources ("colonne de droite")
- "Minimal change"

Co-construction d'un canevas d'entretien en thérapies brèves plurielles

Personnalisation du canevas au contexte spécifique des participants



Modalités pédagogiques

La formation sera coconstruite avec les participants dans une démarche de pédagogie active pour développer leur autonomie.

Le formateur

- favorisera en amont de la formation l'implication des participants au départ de la collecte des situations vécues, des difficultés rencontrées et des attentes en termes de pratique
- utilisera les situations vécues pour amener les concepts théoriques, leur donner sens et réalité concrète
- identifiera avec le groupe les enjeux à agir différemment
- veillera à alterner les temps de partage d'expérience, d'analyse et de réflexion avec les temps d'apprentissages théoriques, d'exercices pratiques (mise en situation, jeux de rôles...) et de debriefings
- facilitera les échanges pour ancrer les apprentissages
- vérifiera la compréhension des concepts et leur mise en action
- évaluera en aval de la formation la capacité de transfert des apports théoriques dans le contexte professionnel des participants

Alternance d'apports théoriques, illustration par des cas pratiques, vignettes cliniques, mises en situation, vidéos, débriefing.

Support pédagogique électronique téléchargeable sur l'espace personnel dédié du participant via www.espacedupossible.pro

Assiduité des participants attestée par des feuilles d'émargements établies par demi-journée

Durée de la formation

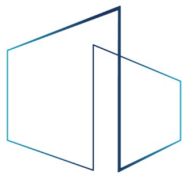
4,0 jours à raison de 7h par jour soit un total de 28.0h.

Public cible

Le module s'adresse aux professionnels de santé et/ou de l'intervention psycho-médico-sociale avec un niveau minimum BAC+3 dans un des 2 domaines et disposant d'une pratique clinique ou d'accompagnement individuel. Pré-requis conseillé: avoir suivi les Bases de thérapie stratégique et de thérapie orientée solution.

La réservation nécessite de compléter un profil incluant: formation initiale et diplôme(s), formations complémentaires, objectifs poursuivis en participant aux formations d'Espace du Possible, contexte professionnel actuel, description d'une situation professionnelle.

Le profil est soumis à l'examen du comité pédagogique. Après validation de la candidature, il permet à l'équipe pédagogique de personnaliser la formation en tenant compte des objectifs des participants et de leur contexte professionnel.



Modalités d'évaluation et attestation

L'évaluation vise un double objectif:

- permettre au professionnel de situer son niveau d'acquisition des objectifs pédagogiques et leur impact dans la pratique.
- permettre au formateur d'adapter les modalités pédagogiques aux besoins des professionnels en formation.

Différentes modalités d'évaluation de la formation sont organisées avant, pendant et à la fin de chaque module:

Avant le module: évaluation diagnostique permettant d'évaluer les connaissances de base du professionnel au départ d'une situation problème rencontrée dans sa pratique.

Pendant le module: évaluation formative par des débriefings avec l'intervenant sur les apports théoriques, les mises en situation pratiques et les modalités pédagogiques.

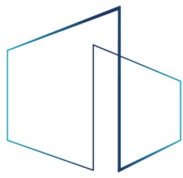
A la fin du module: évaluation sommative permettant d'évaluer les acquis du professionnel après l'action de formation sur base d'une situation problème, accompagnée d'une évaluation de la satisfaction à chaud et d'une évaluation de l'impact dans la pratique.

Les résultats de l'évaluation des acquis sont reportés sur l'attestation de formation finale mise à disposition du participant sur son espace personnel dédié via www.espacedupossible.pro. Les résultats sont établis sur base de la grille suivante: <50% objectifs non acquis, >50% et <70 objectifs en cours d'acquisition, >70% objectifs acquis.

Un questionnaire d'évaluation à froid est soumis au participant dans les mois qui suivent la formation.

L'attestation de suivi du module est délivrée uniquement après complétude de l'évaluation sommative.

Le suivi des 45 jours de formation du parcours en thérapies brèves plurielles est certifié par la Milton H. Erickson Foundation of Phoenix - Arizona



1. Définitions

- 1.1. Espace du Possible (E.D.P.) : Organisme de formation professionnelle en thérapies et interventions brèves plurielles.
- 1.2. Participant : Professionnel s'inscrivant aux formations organisées par E.D.P.

2. Généralités

- 2.1. Sauf convention contraire et expresse conclue par les deux parties, seules les dispositions des présentes conditions générales et/ou particulières attachées au formulaire d'inscription et/ou à une facture sont d'application et prévalent sur les éventuelles conditions générales du Participant.
- 2.2. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP. Le Participant en sera le cas échéant avisé par courriel adressé à son adresse électronique habituellement utilisée ou celle renseignée lors de son inscription ou par tout autre moyen de communication approprié.
- 2.3. Le Participant s'engage à respecter les présentes conditions générales, le règlement intérieur et la charte du Participant, sur lesquels il marque expressément son accord.

3. Inscription

- 3.1. L'inscription aux programmes de formation d'EDP s'effectue via le formulaire de réservation en ligne sur www.espacedupossible.pro.
- 3.2. Le formulaire inclut les informations professionnelles relatives au CV, aux objectifs professionnels poursuivis en participant à la formation et au contexte de pratique. En cas d'absence d'adresse email professionnelle communiquée par le participant, l'adresse électronique privée utilisée par le participant vaut adresse email valable pour toute communication d'EDP avec ce dernier.
- 3.3. Toute inscription nécessite d'être acceptée par écrit par EDP après un entretien préliminaire éventuel. EDP est seul juge de l'acceptation ou du refus d'un dossier de candidature. La décision sera basée sur l'examen objectif du profil et des activités professionnelles du Participant ainsi que sur la cohérence du groupe et les prérequis exigés. Le refus d'un dossier d'inscription n'est susceptible d'aucun recours et ne met aucunement en doute les capacités et les compétences du Participant refusé. Un refus d'inscription est valable pour une session et une formation et ne constitue pas un refus définitif.
- 3.4. Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur réception.
- 3.5. La formule de réservation initiale n'est pas modifiable en cours de parcours.
- 3.6. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue français et sauf convention contraire expresse entre parties, le règlement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription.

4. Responsabilité

- 4.1. EDP verra en tout état de cause sa responsabilité limitée à un montant maximum équivalent au montant total facturé hors TVA pour la formation au Participant, et en tout cas, à un maximum de deux mille euros (2.000 euros). La responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle d'EDP est limitée au montant susmentionné à l'exclusion de tout montant éventuel résultant de tout autre dommage direct et/ou indirect que pourrait subir le Participant (tels que par exemple perte, perte de profit, chiffre d'affaires, opportunités, pour lequel EDP décline toute responsabilité).
- 4.2. La responsabilité d'EDP ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'erreur, omission ou inexactitude mentionnée dans les documents remis au Participant en vue d'une inscription et / ou dans le cadre des formations suivies, ainsi que pour tout ce qui est dit oralement dans le cadre des formations dispensées.
- 4.3. EDP ne garantit pas que la formation proposée corresponde aux besoins du Participant, qui est seul responsable de son choix.

5. Modalités financières

- 5.1. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, le paiement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription.
- 5.2. L'admission en formation est effective à partir du règlement à 100% du prix total de la formation. A défaut, l'accès à la formation sera refusé au Participant, sans qu'une quelconque indemnité ne soit due par EDP au Participant.
- 5.3. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, une facture mentionnant les données bancaires est envoyée au Participant pour paiement de l'intégralité du prix avant la formation.
- 5.4. En cas de paiement par un Organisme Financier français, si le paiement n'intervient pas dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, le Participant prendra personnellement en charge le paiement de l'intégralité de la facture, lequel devra intervenir à première demande d'EDP. En pareille hypothèse, à défaut de paiement à première demande, les frais de recouvrement par avocat et/ou huissier sont à la charge du Participant défaillant, toute facture non payée après son échéance portant par ailleurs un intérêt de retard égal au taux légal belge en vigueur.
- 5.5. En cas de non-paiement injustifié d'une facture ou à défaut de fourniture du Service, à la date d'échéance, une somme forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de cinquante (50) euros, sera due à l'autre partie au titre de dommages et intérêts.

6. Annulation

6.1. Annulation par le Participant.

En cas d'annulation par le Participant, quelle qu'en soit la raison :

- a) si l'annulation est notifiée plus d'1 mois avant le début du module, 50% du montant total du module sera remboursé au Participant défaillant. Le solde sera retenu par EDP.
- b) si l'annulation est notifiée moins d'1 mois avant le début du module, le prix total du module est dû par le Participant.
- c) en cas d'annulation en cours de module, aucun remboursement ne sera effectué au profit du Participant.

6.2. Annulation par EDP

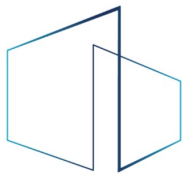
EDP se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la formation, notamment si le nombre de Participants inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les droits d'inscription payés sont intégralement remboursés aux Participants et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé par le Participant.

EDP se réserve par ailleurs le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. La force majeure concerne toute circonstance inévitable et imprévisible, appréciée de manière raisonnable et humaine, qui retarde, rend impossible ou difficile, l'exécution du contrat, comme entre autres, sans que cela ne soit limitatif, l'impossibilité pour le formateur de se présenter à la date convenue. Le caractère inévitable et imprévisible de la circonstance énoncée ci-avant est toujours considéré comme existant. L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de la force majeure. EDP organisera le cas échéant une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé à ce titre par le Participant. En cas d'impossibilité du Participant de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, EDP remboursera au Participant les frais d'inscription à sa demande, laquelle devra intervenir par écrit, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

7. Modalités pratiques

- 7.1. Les dates de formation sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP, sans qu'aucun dédommagement quelconque ne puisse être réclamé à ce titre par le Participant.
- 7.2. Le Participant signe une feuille d'émargement à chaque séance.
- 7.3. Les informations pratiques et les notes de cours sont mises à la disposition du Participant via un espace personnel dédié, accessible depuis le site www.espacedupossible.pro.

Une attestation de présence est également mise à la disposition du Participant à la fin de chaque journée et de chaque module via son espace personnel dédié.



- 7.4. Une attestation de présence est également mise à la disposition du Participant à la fin de chaque journée et de chaque module via son espace personnel dédié.
- 7.5. Une certification est remise à la fin du dernier module d'un parcours complet de minimum 45 jours, dans la mesure où le Participant a suivi au moins 85% des heures de formation dispensées et a satisfait aux critères de l'évaluation.
- 7.6. Le(s) éventuels jour(s) d'absence du Participant ne sont ni récupérables ni reportables.
8. Propriété intellectuelle et droits d'auteur
- 8.1. En vertu des dispositions du Livre XI « Propriété intellectuelle » du Code de droit économique, et de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins toutes les créations intellectuelles d'EDP, et/ou de chacun des formateurs intervenants, sont protégées par la législation relative aux droits d'auteur. Il en va notamment ainsi de tout support de formation, quels qu'en soient la forme et / ou le contenu, et de toute intervention orale des formateurs, notamment celles qui auraient pu être enregistrées. Le Participant a conscience que toute utilisation, toute reproduction, totale ou partielle, littéraire ou non, toute diffusion sous quelque forme que ce soit des dites créations intellectuelles sans le consentement expresse et spécifique des auteurs concernés et/ou en dehors des exceptions prévues par la loi constitue une violation des droits de propriété intellectuelle passibles de sanctions civiles, pénales administratives.
- 8.2. Le Participant s'engage à respecter strictement les dispositions légales relatives aux droits d'auteur et à la Propriété intellectuelle.
- 8.3. Si EDP constate qu'un participant filme la formation, EDP a le droit de notifier au participant de quitter immédiatement la formation sans aucun remboursement.
9. Confidentialité
- 9.1. Sauf à ce que les parties les qualifient expressément de non confidentielles, toutes les informations et documents transmis et/ou échangés durant la formation, quel qu'en soit le mode de communication et le support, sont considérées comme confidentielles.
- Le participant s'engage à les traiter de manière strictement confidentielle, uniquement à des fins internes et conformément à l'usage auquel elles sont destinées et ne pourront dès lors faire l'objet de divulgation à des tiers.
- 9.2. Les professionnels de la santé participant aux formations sont en outre soumis au respect du secret professionnel.
10. Protection des données
- 10.1. Au travers de sa fiche d'inscription, le Participant fournit ses données personnelles complètes (nom, prénom, adresse, email, ...) dont il s'engage à tenir EDP informé de toute modification.
- 10.2. A défaut de fourniture de ces données, l'inscription du Participant n'est pas effective.
- 10.3. Les données personnelles du Participant feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne organisation des formations, à la communication d'informations générales et personnalisées par EDP ainsi qu'à des fins marketing.
- 10.4. Elles seront conservées durant une période de 10 ans suivant l'achèvement de la dernière formation suivie par le Participant.
- 10.5. Le Participant dispose de tous les droits découlant du Règlement général sur la protection des données, et notamment :
- le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification, l'effacement de celles-ci ou la limitation de leur traitement ;
 - le droit de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité des données ;
 - le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données.
- 10.6. Aux fins susvisées, le Participant peut s'adresser à SPRL ESPACE DU POSSIBLE – rue Carlos GALLAIX 191 à 7521 TOURNAI (CHERCQ).
11. Droit à l'image
- 11.1. Le Participant marque son accord pour qu'EDP photographie et/ou filme les formations qu'il propose.
- 11.2. Le Participant donne en outre l'autorisation à EDP d'utiliser son image, à savoir de la reproduire, de l'exposer et de la communiquer au public, notamment en la diffusant sur les réseaux sociaux. Le droit d'utilisation de son image est compris dans le prix payé par le Participant.
12. Clause de juridiction et droit applicable
- 12.1. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.
- 12.2. Tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'entreprise de l'arrondissement judiciaire du Hainaut Division de Tournai, nonobstant pluralité de débiteurs et/ou appel en garantie.
12. Dispositions finales
- 12.1. Si l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales s'avérait nulle, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres clauses et les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre l'objectif poursuivi par la/les clause(s) frappée(s) de nullité.
- 12.2. Dans le cas où un aspect de la relation entre parties ne serait pas réglé par les présentes conditions générales, les dispositions du Code de droit économique tel qu'adopté par la loi du 28 février 2013 sont pleinement applicables.